

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION MYUNISOFT

PREAMBULE

Les présentes Conditions générales d'utilisation (ci-après les « CGU ») ont pour objet de définir les conditions d'utilisation de la Solution éditée et exploitée par MyUnisoft, société par actions simplifiée au capital de 6 935 000 euros immatriculée au registre de commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 840 143 275 et dont le siège social se situe 4 rue Galvani - 91300 Massy (ci-après le « **Prestataire** »).

Les conditions financières d'utilisation de la Solution, la typologie, le nombre de droits d'accès ouverts en ce compris la durée de ceux-ci, ainsi que la maintenance et les conditions du support font l'objet d'un ou plusieurs Bon(s) de commande distinct(s) entre le Client et le Prestataire.

La dernière version des CGU peut être consultée librement par le Client à tout moment sur <http://www.myunisoft.fr>.

1. DEFINITIONS

« Client »

Désigne la personne morale ayant signé le Contrat d'abonnement afin de bénéficier de la Licence conformément aux présentes CGU.

« Conditions générales d'utilisation » ou « Contrat » ou « CGU »

Désigne les conditions générales d'utilisation de la Solution et ses éventuelles annexes auxquelles le Client souscrit.

« Conditions générales de vente » ou « CGV »

Désigne les conditions générales de vente auxquelles le Client souscrit lors de la signature du Contrat d'abonnement.

« Contrat d'abonnement »

Désigne le document contractuel émis par le Prestataire, accepté et signé par le Client afin de bénéficier d'un droit d'accès et d'utilisation de la Solution conformément aux CGV et aux CGU. Il établit notamment le cas échéant le nombre de licences souscrites, les conditions financières, la typologie, le nombre de droits d'accès et leur durée. Le Contrat d'abonnement inclut les Conditions générales de vente.

« Documentation »

Désigne la base documentaire de la Solution accessible par le Client et l'Utilisateur via le lien https://www.myunisoft.fr/outils/o/Base_Documentaire/00.%20Base_Documentaire_MyUnisoft/ et comportant notamment le descriptif de ses fonctionnalités, les exigences de configuration et les modalités d'utilisation.

« Données »

Désigne toute information du Client et des Utilisateurs générée par la mise en œuvre de la Solution ou traitée par celle-ci.

« Droits de propriété intellectuelle »

Désignent tout droit de propriété intellectuelle et/ou industrielle, en ce compris tous les brevets, demandes de brevet, droits d'auteur, copyright, dessins et modèles, et marques de fabrique, de commerce et de service.

« Donnée(s) personnelle(s) »

Désigne(nt), dans le sens donné par la Règlementation applicable, toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

« Identifiant »

Désigne le terme par lequel chaque Utilisateur s'identifie pour accéder à la Solution, lequel est accompagné d'un mot de passe propre à l'Utilisateur.

« Licence »

Désigne les droits d'accès et d'utilisation de la Solution conformément à ce que le Client a souscrit au Contrat d'abonnement.

« Loi Informatique et Libertés »

Désigne la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés telle que modifiée.

« Partie » ou « Parties »

Désigne(nt) le Prestataire et le Client.

« Prestataire »

Désigne l'éditeur de logiciels et prestataire MyUnisoft, SAS au capital de 6 935 000 euros, immatriculée Evry 840 143 275, demeurant 4 rue Galvani - 91300 Massy.

« Règlementation applicable »

Désigne la Loi Informatique et Libertés, le RGPD, et toute autre réglementation applicable en matière de protection des Données personnelles.

« Règlement général sur la protection des données » ou « RGPD »

Désigne le règlement UE 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

« Solution »

Désigne un logiciel édité par MyUnisoft accessible via le lien <https://app.myunisoft.fr> et via les applications mises à disposition sur les stores IOS et Android.

« Territoire »

Désigne le France et les DROM-COM

« Utilisateur »

Désigne la personne physique et/ou morale habilitée à se connecter et à utiliser la Solution conformément à la Documentation et aux CGU, comprenant notamment le Client et/ou une personne habilitée par le Client.

2. OBJET

Les présentes CGU ont pour objet de fixer les conditions de Licence de la Solution.

3. CHAMP D'APPLICATION, ACCEPTATION ET MODIFICATION DES CGU

L'accès et l'utilisation de la Solution sont soumis à l'acceptation expresse pleine et entière des présentes CGU par l'Utilisateur. Les présentes CGU sont accessibles à tout moment sur le site Internet <https://www.myunisoft.fr> et dans la rubrique « Conditions générales d'utilisation » de la Solution.

Les présentes CGU sont accessibles à tout moment sur le site Internet <https://www.myunisoft.fr> et dans la rubrique « Conditions générales d'utilisation » de la Solution.

Les présentes CGU sont susceptibles d'être mises à jour, sans préavis et à tout moment par le Prestataire. L'Utilisateur est invité à les consulter régulièrement.

Toute mise à jour est effective dès sa publication. Les CGU applicables sont celles en vigueur et accessibles sur la Solution à la date d'accès à la Solution par les Utilisateurs.

4. DESCRIPTION DE LA SOLUTION

La Solution est un outil informatique de gestion, dont les différentes fonctionnalités sont accessibles via le lien suivant : <https://myunisoft.fr/>

La Solution est disponible en mode SaaS. Le Prestataire assure l'hébergement des Données sur les serveurs et la sécurité de la Solution. Le Prestataire effectue en outre des sauvegardes selon un plan de sauvegarde établi et identifié dans les présentes CGU pour sécuriser les données de la Solution et les Données de l'Utilisateur.

5. PRE-REQUIS TECHNIQUES

L'Utilisateur s'engage à utiliser l'équipement informatique conformément à la Documentation, aux prescriptions du Prestataire indiquées au sein des présentes et figurant également sur le site internet du Prestataire.

Pour l'utilisation de la Solution, l'Utilisateur doit souscrire les abonnements nécessaires à un accès correct à l'Internet. Le choix du réseau est fait par l'Utilisateur, de sorte que le Prestataire ne peut être tenu responsable des interruptions de la ligne de réseau.

Le Prestataire insiste sur l'importance du choix de l'opérateur et la nécessité de s'assurer des conditions préalables à la fourniture de la Solution : l'Utilisateur garantit la compatibilité de son réseau local et de son matériel (ordinateurs, tablettes, smart phones, etc.) avec la Solution et, en particulier, la configuration de ce dernier selon les recommandations du Prestataire identifiées dans ses prérequis techniques.

Les recommandations peuvent être modifiées simplement par l'envoi d'un e-mail si l'évolution de la Solution le nécessite ; ce que l'Utilisateur reconnaît et accepte expressément.

6. ENTREE EN VIGUEUR, DUREE, RENOUELEMENT DU CONTRAT

Les CGU entrent en vigueur dès la première connexion par l'Utilisateur sur la Solution et pour toute sa durée d'utilisation conformément au Contrat souscrit par le Client.

7. ACCES A LA SOLUTION

1. Administration des comptes des Utilisateurs

L'Utilisateur est informé de l'existence des deux types de comptes utilisateurs :

- Les comptes « administrateur » qui permettent l'accès à la Solution et à son administration ;
- Les comptes « applicatifs » qui permettent l'accès et l'utilisation de la Solution.

Le Prestataire crée les comptes « administrateur » et leur attribue un mot de passe initial.

La gestion des comptes « administrateur » et la création des comptes « applicatifs » est de la responsabilité du Client et ce, sur la base des instructions fournies par l'Utilisateur.

L'Utilisateur garantit l'exactitude, la sincérité et la fiabilité des informations renseignées, particulièrement de ses Données personnelles.

La création des comptes applicatifs est à la charge de l'Utilisateur. Il s'engage à veiller à la non-divulgence des comptes et des mots de passe associés à des personnes non autorisées.

2. Connexion

L'Utilisateur s'engage à respecter l'utilisation conformément aux indications prescrites au titre des présentes.

La Solution est accessible à partir d'une connexion à distance grâce à un Identifiant et un mot de passe.

À cet effet, l'Utilisateur fait son affaire de l'installation d'un terminal et de la connexion à internet dont il assume les frais.

Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, seule la combinaison de ces deux codes permet à l'Utilisateur d'accéder à la Solution. L'Identifiant et le mot de passe valent preuve de l'identité de l'Utilisateur et l'engagent sur toute utilisation faite par son intermédiaire. Ils auront valeur de signature électronique.

L'Utilisateur est le responsable entier et exclusif de son Identifiant et de son mot de passe. Il supportera seul les conséquences qui pourraient résulter de l'utilisation par des tiers qui auraient eu connaissance de ceux-ci.

Il lui est vivement conseillé de considérer le mot de passe attribué comme temporaire et de personnaliser dans les meilleurs délais le mot de passe reçu.

En cas de perte de son mot de passe, l'Utilisateur pourra utiliser la procédure de génération d'un nouveau mot de passe qui lui sera envoyée sur son adresse e-mail.

Les Parties conviennent que l'utilisation du compte de l'Utilisateur par lui-même ou par un tiers fera preuve entre elles de l'acceptation de la transaction, quel qu'en soit le montant et quel que soit le support utilisé. Ces modalités de preuve constituent une présomption irréfragable.

Les systèmes d'enregistrement du Prestataire sont considérés comme valant preuve de la date et de la durée de l'utilisation.

L'ensemble des éléments relatifs à l'utilisation du compte seront conservés et archivés.

Le Prestataire pourra se prévaloir, notamment à des fins probatoires, de tout acte, fichier, enregistrement, rapport de suivi, statistiques sur tous supports dont le support informatique.

L'utilisation de la Solution en contravention avec les dispositions des conditions de souscription de la Solution, la Réglementation applicable ou les règles de l'art, aura pour conséquence la suspension immédiate de l'accès à la Solution, sans pénalités.

En outre le Prestataire est habilité, moyennant un délai de prévenance, à suspendre l'accès à la Solution sans indemnité de part et d'autre pour toutes opérations planifiées de mise à niveau, de maintenance préventive ou encore d'extension ou d'évolution de la Solution.

8. LICENCE D'UTILISATION

Pour les stricts besoins de l'exécution du Contrat, à savoir l'utilisation et l'accès à la Solution, et sous réserve du parfait respect du paiement du prix de la Licence, à l'exclusion de toute autre finalité, le Prestataire consent aux Utilisateurs un droit non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation de la Solution, dans les conditions définies dans les CGU et ce strictement pour le nombre d'Utilisateurs

convenus au Contrat d'abonnement, pour toute la durée du Contrat, pour le Territoire et dans la limite notamment des droits conférés au Prestataire par ses propres cessionnaires.

La présente Licence de la Solution comprend le droit de reproduction temporaire et d'accès à la Solution en vue de sa représentation sur les postes informatiques des Utilisateurs pour l'utilisation par ces derniers de la Solution et en tant que de besoin sur l'infrastructure matérielle, technique et logicielle des Utilisateurs.

La mise à disposition pour les besoins de l'utilisation de la Solution, d'éléments relevant notamment du Code de la Propriété Intellectuelle, ne saurait être considérée comme une cession, au sens dudit Code, d'un quelconque Droit de propriété intellectuelle du Prestataire ou de quiconque au bénéfice de l'Utilisateur.

Sauf autorisation préalable écrite et expresse du Prestataire, l'Utilisateur s'interdit de :

- transférer, louer, vendre, prêter la Solution ou tout autre type de mise à disposition quel qu'en soit le moyen y compris via le réseau internet. Il s'engage à utiliser la Solution en conformité avec la Licence et le Contrat d'abonnement souscrit ;
- reproduire de façon permanente la Solution en tout ou partie, par tout moyen et sous toute forme ;
- traduire, adapter, distribuer, décompiler, corriger, arranger ou modifier la Solution, l'exporter, le fusionner avec d'autres applications informatiques ;
- combiner la Solution avec toute autre œuvre, en particulier un logiciel ;
- mettre à disposition d'un tiers non autorisé la Solution ;
- reconstituer ou tenter de reconstituer, à partir des données et/ou au moyen de la Solution, une base de données visant à offrir, directement ou indirectement, à titre gratuit ou à titre onéreux, les mêmes services ou des services comparables, à toutes personnes tierces à son entreprise dans le but de contourner la personnalisation d'accès à la Solution dont il bénéficie (reverse engineering).

L'Utilisateur s'oblige à respecter les mentions de propriété figurant sur la Solution, les supports et la Documentation.

Le Prestataire se réserve expressément le droit exclusif d'intervenir sur la Solution pour lui permettre d'être utilisé conformément à sa destination et notamment pour en corriger les erreurs. L'Utilisateur s'interdit donc formellement d'intervenir ou de faire intervenir un tiers sur la Solution.

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Solution, de même que l'intégralité des données figurant sur la Solution (autres que les Données des Utilisateurs), sont protégés par le droit d'auteur et par le droit des bases de données conformément au Code de la propriété intellectuelle.

Ces éléments ne peuvent en aucun cas faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange, vente, distribution ou transmission à l'exception des cas expressément autorisés par la loi ou prévus aux CGU.

Les fonctionnalités de la Solution ne sauraient être utilisées à des fins de violation ou de détournement des Droits de propriété intellectuelle du Prestataire. L'Utilisateur s'engage plus généralement à ne pas porter atteinte aux Droits de propriété intellectuelle détenus par le Prestataire sur la Solution ou tout autre élément figurant sur la Solution protégé par un Droit de propriété intellectuelle, en ce compris les marques et logos.

Le Prestataire garantit qu'il est titulaire des Droits de propriété intellectuelle lui permettant de conclure le présent Contrat et que la Solution n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits de tiers (et notamment aux droits des prestataires et tiers opérateurs interagissant avec la Solution). Le Prestataire garantit de même que la Solution est entièrement originale et n'est constitutive en tout ou en partie ni de contrefaçon, ni de concurrence déloyale.

L'Utilisateur s'engage à :

- signaler immédiatement au Prestataire toute contrefaçon de la Solution dont il aurait connaissance, le Prestataire étant alors libre de prendre les mesures qu'il jugera appropriées ;
- fournir sa collaboration au Prestataire ;

Aucun accord transactionnel ne pourra intervenir sans l'accord du Prestataire.

Dans l'hypothèse prévue au présent article, le Prestataire s'engage, à ses frais et selon son choix, à :

- Obtenir en justice pour le Client le droit de poursuivre l'utilisation de la Solution ;
- Remplacer la Solution par une autre solution équivalente et ne constituant pas une atteinte à un droit d'un tiers ;
- Modifier la Solution de telle façon qu'elle ne constitue plus une atteinte à un droit d'un tiers, sans que lesdites modifications n'affectent de manière substantielle les fonctionnalités de la Solution ;
- Rembourser au Client les sommes qu'il a payées pour l'utilisation de la Solution, au prorata de la durée d'utilisation de la Solution par le Client.

Les stipulations précédentes constituent l'énumération des seuls recours dont disposera le Client et délimitent la responsabilité du Prestataire à cet égard, sans préjudice des dommages et intérêts auquel pourrait prétendre le Client.

Le Prestataire n'indemniserait le Client en aucune façon si les réclamations formulées par des tiers sont causées par :

- Une mauvaise utilisation, une modification ou une adaptation de la Solution par le Client/Utilisateur qui constituerait la cause exclusive de la réclamation précitée;
- L'utilisation par le Client/Utilisateur de la Solution en combinaison avec des applications du Client/Utilisateur qui ne sont pas la propriété du Prestataire ou qui n'ont pas été développées par le Prestataire et qui seraient à l'origine exclusive de la réclamation précitée;
- L'utilisation, la commercialisation ou la mise à disposition de la Solution au bénéfice d'un tiers ;
- Des informations, des instructions, des applications du Client/Utilisateur fournis par le Client/Utilisateur ou un tiers et qui seraient à l'origine exclusive la réclamation précitée.

10. DISPONIBILITE DE LA SOLUTION

Le Prestataire fait ses meilleurs efforts afin d'assurer la meilleure disponibilité possible d'accès à la Solution. Cette garantie ne saurait s'entendre d'une garantie absolue en termes de disponibilité.

Le Prestataire publiera régulièrement de nouvelles versions de la Solution, qui peuvent inclure des améliorations logicielles ordinaires, des corrections de déficiences et des révisions de la Documentation.

Le Prestataire se réserve le droit d'interrompre immédiatement et sans préavis l'accès à la Solution, notamment dans les cas suivants :

- Afin de procéder à une intervention technique et/ou en vue d'améliorer le fonctionnement des services, ainsi que pour toute opération de maintenance de son fait ou du fait de son prestataire de maintenance. Dans la mesure du possible, le Prestataire s'engage à informer l'Utilisateur des interventions programmées, susceptibles d'entraîner une perte temporaire des services, en respectant un délai de prévenance de 24 heures ;
- En cas d'une instruction et/ou un avis notifié par une autorité compétente administrative, judiciaire ou par un tiers, conformément à la législation en vigueur, et notamment conformément à la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 ;
- En cas d'utilisation de la Solution contraire aux présentes CGU, à l'ordre public et/ou aux lois et règlements en vigueur.

Le Prestataire ne sera pas responsable des conséquences résultant de l'interruption ou de la suspension des services dès lors que celle-ci est intervenue pour les raisons exposées ci-avant.

Dans ce contexte de maintenance et lorsque des motifs techniques impérieux le justifient, le Prestataire pourra accéder aux données comptables saisies par l'Utilisateur sur la Solution, ce à quoi l'Utilisateur consent pleinement.

11. TIERS OPERATEURS

Pour le fonctionnement de la Solution, le Prestataire a recours également aux services d'autres sociétés prestataires de services, ci-après désignés « **Tiers Opérateurs** », lesquels s'occupent de rendre accessibles différents services proposés par la Solution et s'assurent de leur bon fonctionnement.

Le Prestataire peut communiquer à tout Utilisateur, qui en fait la demande, les informations relatives à l'identité des Tiers Opérateurs et des services qu'ils gèrent.

Il est précisé que l'Utilisateur n'est lié par aucun lien contractuel avec les Tiers Opérateurs du Prestataire.

12. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation qu'il fait de la Solution ;

À ce titre, il s'engage à l'utiliser conformément à sa destination et aux indications prescrites sur les présentes CGU ;

- s'engage notamment à fournir au Prestataire des informations sincères et véridiques ainsi qu'à lui adresser tous les documents requis en vue de l'exécution de la Licence ;
- s'engage notamment à respecter les droits des tiers et notamment les Droits de propriété intellectuelle tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques. En conséquence, le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées et de leur mise à jour ;
- s'engage en outre à utiliser la Solution dans le respect des lois et règlements applicables, notamment en matière fiscale. Plus particulièrement, dans l'hypothèse où le Prestataire serait tenu pour solidairement responsable par l'administration fiscale du paiement des rappels de droits émis en raison de l'utilisation irrégulière par l'Utilisateur de la Solution, celui-ci s'engage à indemniser intégralement le Prestataire, c'est à dire de l'intégralité des sommes réclamées par l'administration ;

- supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe ;
- supporte seul les conséquences du défaut de fonctionnement de la Solution, consécutif à toute utilisation par les membres de son personnel ou par toute personne à laquelle l'Utilisateur aurait fourni son mot de passe ;
- s'engage à utiliser l'outil de discussion sécurisé et d'échanges dans le respect des principes suivants :
 - ✓ Conformité à l'objet de l'outil (sécurisation des échanges)
 - ✓ Confidentialité des données transmises
 - ✓ Non diffusion de contenus illicites (susceptibles de constituer une infraction, ex : diffusion d'images violentes ou répréhensibles)
 - ✓ Non diffusion de propos de nature à porter à l'image ou à l'intégrité des personnes (morales ou physiques)
 - ✓ Respect du droit à l'image.

Le Prestataire se réserve le droit d'exiger le retrait d'un contenu ou de commentaires, dont il estime qu'ils sont susceptibles de porter atteinte à l'intérêt des personnes ou ne sont pas conformes à l'objet de l'outil de discussion sécurisé.

La demande sera portée à connaissance de l'Utilisateur via le portail ou via sa messagerie, lequel devra s'exécuter dans les meilleurs délais (au plus tard dans les 48 heures), sous peine de suspension de ses accès.

13. SUSPENSION DE LA LICENCE

Le Contrat peut être suspendu et l'accès à la Solution momentanément interrompu par le Prestataire dans les cas suivants :

- En cas de non-respect par le Client de ses obligations au titre des CGV ;
- En cas de non-respect par l'Utilisateur de l'article « Pré-requis techniques » ;
- En cas de travaux programmés prévus à l'article « Accès à la Solution » ;
- En cas d'indisponibilité dans les cas prévus à l'article « Disponibilité de la Solution » ;
- En cas de non-respect des engagements prévus à l'article « Obligations de l'Utilisateur »

La suspension de la Licence, exonère le Prestataire de son obligation de fournir la Licence à l'Utilisateur. Les périodes de suspension sont assimilées à des périodes normales de fonctionnement de la Solution, en ce qui concerne les obligations du Prestataire.

14. RESILIATION - REVERSIBILITE

1. Résiliation par le Prestataire

Le Contrat sera résilié de plein droit et avec effet immédiat par le Prestataire trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au Client et restée infructueuse pour les motifs suivants :

- Défaut de paiement des sommes dues au titre du présent Contrat ;
- Utilisation de la Solution en contravention aux présentes dispositions.

Le Prestataire décline toute responsabilité du fait de l'interruption de la Licence et de ses suites.

2. Résiliation des Données

En cas de résiliation ou de cessation de la Licence pour quelque cause que ce soit, il appartient au Client, avant la fermeture de l'accès à la Solution, de :

- Récupérer ses Données, lesquelles sont accessibles au travers des fonctionnalités de la Solution et/ou
- Demander au Prestataire la Solution permettant l'export des FEC +PJ et/ou
- Demander au Prestataire la restitution d'une copie de la dernière sauvegarde des Données, sous un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de résiliation effective. Cette sauvegarde est au format sql (à réintégrer dans une base postgresql) et ne contient pas les pièces jointes (documents pdf/jpeg...). Cette sauvegarde sera mise à disposition de l'Utilisateur sur fourniture d'un serveur sftp permettant le dépôt, ou si le volume est trop important, par envoi d'un support externe et ce, dans le cadre d'une prestation facturable au tarif en vigueur.

Soixante (60) jours après la date de résiliation effective, le processus d'effacement des Données sera enclenché aux fins de les rendre inutilisables. Cet effacement s'effectuera sur les données de production ainsi que sur les données sauvegardées et ce, en fonction des durées de rétention des sauvegardes.

15. RESPONSABILITÉ ET GARANTIES

Le Prestataire garantit, dans le cadre d'une obligation de moyens, à l'exclusion de toute autre, la conformité de la Solution aux spécifications décrites dans la Documentation, accessible en ligne depuis la Solution via le lien suivant :

https://www.myunisoft.fr/outils/o/Base_Documentaire/00.%20Base_Documentaire_MyUnisoft/

Dans ce cadre, le Prestataire met en œuvre tous les moyens de supervision et d'intervention en vue d'assurer à l'Utilisateur le bon fonctionnement de la Solution, sa continuité et ses performances.

Il met en œuvre tous les moyens nécessaires et conformes aux règles de l'art pour la conservation des Données.

L'Utilisateur assume toutes les responsabilités autres que celle afférentes à la conformité de la Solution aux spécifications et notamment celles qui concernent :

- L'adéquation de la Solution à ses besoins ;
- L'exploitation de la Solution ;
- La qualification et la compétence de son personnel.

L'Utilisateur reconnaît expressément avoir reçu de la part du Prestataire ou du Client toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation de la Solution à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour sa mise en œuvre et son exploitation.

Le Prestataire ne sera en aucun cas tenu de réparer d'éventuels dommages directs ou indirects entraînés par l'utilisation de la Solution.

Les Parties conviennent expressément que la responsabilité du Prestataire ne peut être engagée que dans le cas d'une faute prouvée constituant un manquement aux dispositions du présent Contrat.

En outre, le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages subis par l'Utilisateur et liés notamment :

- À toute interruption de la Licence indépendante du contrôle du Prestataire de services, ainsi que toute interruption consécutive aux cas de suspension du Contrat cités à l'article « Suspension de la Licence » ;
- À un manquement du Client à ses obligations à l'égard de l'Utilisateur lorsque le Prestataire n'est pas partie à ce contrat ;
- À une utilisation de la Solution par l'Utilisateur non conforme aux indications précisées au sein de présentes, à la réglementation applicable ou aux règles de l'art ;
- À une inadéquation de la Solution des moyens matériels ou logiciels de l'Utilisateur, et notamment l'utilisation par l'Utilisateur de matériels, logiciels, abonnements non conformes aux prescriptions du Prestataire ;
- À tout incident ou interruption de la Licence causé par une panne survenant sur les réseaux de télécommunications empruntés ou sur les matériels et logiciels utilisés par l'Utilisateur ;
- Aux difficultés d'accès et lenteurs du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes ;
- Aux difficultés et incidents liées aux caractéristiques et limites de l'Internet ;
- Au détournement ou vol du matériel de connexion de l'Utilisateur ;
- À l'altération des informations ou des données lors du transfert par moyen de télécommunication ou par tous autres moyens ;
- Au contenu ou à la nature des données émises ou reçues par l'Utilisateur.

En aucun cas, le Prestataire ne pourra être tenu responsable de dommages indirects tels que la perte de marché, la perte d'exploitation, la perte des bénéfices ou tout autre préjudice financier et/ou commercial résultant notamment de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser la Solution par l'Utilisateur.

Tout dommage subi par un tiers est constitutif d'un dommage indirect et, en conséquence, ne donne pas lieu à indemnisation.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable de dommages résultant de la perte, de l'altération ou de toute utilisation frauduleuse de données, de la transmission accidentelle de virus ou autres éléments nuisibles, de l'attitude ou comportement d'un tiers, de la non-conclusion d'une vente.

Dans le cas où la responsabilité du Prestataire serait engagée par suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de ses obligations au titre du présent Contrat, ou pour toute autre cause de son fait, le montant de l'indemnisation globale et cumulée, toutes causes confondues, principal, intérêts et frais, à laquelle l'Utilisateur pourra prétendre, sera limitée au préjudice direct et prévisible subi par l'Utilisateur sans pouvoir excéder un montant égal aux douze (12) derniers mois de facturation Hors Taxes de l'abonnement à la Solution précédant l'événement à l'origine de la mise en cause de la responsabilité du Prestataire.

Le Prestataire s'engage à maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution du Contrat.

De convention expresse entre les Parties, aucune action judiciaire ou réclamation, quelle qu'elle soit ne pourra être engagée ou formulée par l'une ou l'autre des Parties, plus d'un an après la survenance du fait générateur.

16. CONFIDENTIALITE

Les Parties conviennent que sont considérées confidentiels toutes les informations, données, livrables et savoir-faire, couverts ou non par les lois de propriété intellectuelle, quelle qu'en soient la forme et la nature (commerciale, industrielle, technique, financière, etc...), communiqués par une Partie (le « Titulaire ») à l'autre Partie (le « Destinataire »), ou dont elles auraient eu connaissance lors de l'exécution du Contrat, y compris les termes du présent Contrat, seront considérées comme confidentielles (ci-après les « Informations Confidentielles »).

Ne sont pas considérées comme des Informations Confidentielles les informations qui :

- Étaient en possession du Destinataire avant leur divulgation par le Titulaire sans qu'une telle possession ne résulte directement ou indirectement de la divulgation non autorisée de ces informations par un tiers ;
- Font partie du domaine public à la date d'acceptation du Contrat ou qui tomberaient dans le domaine public après cette date sans que la cause en soit imputable au non-respect par cette Partie de ses obligations de confidentialité au titre du Contrat ;
- Ont été élaborées de façon indépendante par le Destinataire.

Le Destinataire s'engage à utiliser les Informations Confidentielles du Titulaire uniquement dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.

À ce titre, il s'engage à communiquer à ses employés, collaborateurs, sociétés affiliées et sous-traitants uniquement les Informations Confidentielles nécessaires pour l'exécution du présent Contrat et ce, sans avoir à recueillir l'autorisation préalable du Titulaire.

Il prend à cet effet toutes les mesures nécessaires afin que leurs employés, collaborateurs, filiales et sous-traitants ayant accès aux Informations Confidentielles soient informés du caractère confidentiel des informations communiquées et respectent les obligations découlant de la présente clause.

Enfin, le Destinataire s'engage à ne pas divulguer les Informations Confidentielles du Titulaire à des tiers si cette divulgation n'est pas strictement exigée par la loi ou une autorité judiciaire ou administrative compétente ou est strictement nécessaire à la défense des intérêts de l'une ou l'autre des Parties dans le cadre d'une action judiciaire.

Toute violation des engagements pris au présent article par le Destinataire constituera un manquement grave à ses obligations et sera susceptible d'engager sa responsabilité et d'ouvrir droit à réparation du préjudice subi par le Titulaire.

Les Parties s'engagent à respecter les obligations résultant du présent article pendant toute la durée du Contrat ainsi que pendant cinq (5) ans suivant l'expiration ou la résiliation du Contrat.

À ce titre, dès l'échéance ou la résiliation du présent Contrat, chaque Partie s'engage à restituer à l'autre Partie l'ensemble des documents contenant des informations confidentielles, soit procéder à leur destruction immédiate.

Le Destinataire s'engage à ce titre à ne pas conserver des copies des documents contenant des informations confidentielles du Titulaire sans l'accord expresse et préalable de ce dernier.

17. AUDIT

Pendant toute la durée du Contrat, le Prestataire pourra réaliser, à ses frais exclusifs, sous réserve d'un préavis de dix (10) jours ouvrés – des tests et audits de tout ou partie de la Solution et des infrastructures matérielles, techniques et logicielles de l'Utilisateur afin de s'assurer du respect des présentes.

Le Prestataire veillera à ce que l'audit n'ait pas pour effet d'entraîner une désorganisation des activités de l'Utilisateur.

L'Utilisateur s'engage à autoriser le Prestataire ou le tiers indépendant auquel est confié l'audit, à accéder aux informations nécessaires pour mener sa mission à bien et accéder aux sites où sont assurés les services.

L'Utilisateur coopérera pleinement avec le Prestataire et, selon le cas, les représentants du Prestataire réalisant l'audit, y compris en leur donnant accès aux locaux, au personnel, aux environnements physiques et techniques, à la documentation, à l'infrastructure, aux données client, à la comptabilité de l'Utilisateur, et à toute information utile dans la mesure raisonnablement nécessaire pour réaliser l'audit.

S'il s'avère, à la suite des mesures d'audit et autres tests de sécurité décrits ci-dessus, que les mesures de sécurité mises en œuvre par l'Utilisateur ne sont pas appropriées ou suffisantes, ou si ces audits ou tests révèlent certaines lacunes ou non-conformités aux exigences énoncées dans les présentes CGU et CGV, aux exigences légales applicables à l'Utilisateur, l'Utilisateur mettra en place des actions correctives dans des délais à convenir entre les Parties, en fonction de la gravité du manquement constaté.

Tout écart constaté, dans le cadre d'un audit réalisé à l'égard d'un Utilisateur, entre les Licences commandées et la réalité des Licences utilisées donnera lieu à une facture rectificative émise par le Prestataire à l'Utilisateur dont le montant sera augmenté d'une pénalité de dix (10) %.

18. CAS DE FORCE MAJEURE OU CAS FORTUITS

Les cas de force majeure ou cas fortuits suspendent les obligations issues du présent contrat.

Les Parties s'efforcent cependant, dans ce cas, de prendre toute mesure raisonnablement possible en vue de la poursuite du Contrat.

La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions générales d'utilisation découle d'un cas de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence.

Par ailleurs, les Parties reconnaissent d'ores et déjà comme cas de force majeure ou cas fortuits, un dysfonctionnement total ou partiel de la Solution résultant de perturbations ou d'interruptions des moyens de télécommunications gérés par les opérateurs locaux auxquels le réseau est connecté, les intempéries exceptionnelles, les inondations, les cas d'émeute, de guerre ou d'attentats, les cas de grèves totales ou partielles, le blocage des moyens de transport.

19. POLITIQUE DE SECURITE

La Solution est exploitée dans un environnement sécurisé, assurant le contrôle des accès, la continuité de service, le stockage et la protection des Données, l'exploitation des équipements, la connectivité aux réseaux distants.

1. Gestion de la sécurité

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens techniques conformes aux règles de l'art pour assurer la sécurité physique et logique des serveurs et réseaux qui sont sous sa responsabilité et son contrôle.

La Partie qui décèle tout fait susceptible de constituer une atteinte à la sécurité physique ou logique de l'environnement de l'autre Partie, s'engage à le signaler à son cocontractant sans délai.

2. Sécurité d'accès aux locaux

Le Prestataire s'engage à contrôler l'accès aux locaux dans lesquels sont effectuées les prestations relatives à la Solution, de façon à n'en donner l'accès qu'aux seules personnes autorisées par le Prestataire ou accompagnées par du personnel autorisé.

Il s'engage à mettre tout en œuvre afin d'éviter toute intrusion.

3. Sécurité des connexions

Afin d'assurer la confidentialité des données en transit entre le poste de travail de l'Utilisateur et le point d'accès à la Solution toutes les connexions sont sécurisées. Les flux de données, qui empruntent des réseaux de télécommunications non sécurisés, utilisent des protocoles de sécurité reconnus comme par exemple HTTPS ou SFTP (basé sur Secure Shell - SSH).

4. Sécurité des Données de l'Utilisateur

Le Prestataire s'engage à prendre toutes précautions utiles conformément aux règles de l'art pour préserver la sécurité des Données de l'Utilisateur afin qu'elles ne soient pas, de son fait, déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non-autorisés.

En conséquence, le Prestataire s'engage à respecter et à faire respecter par son personnel les obligations suivantes :

- Prendre toutes les mesures utiles conformément aux règles de l'art permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des Données de l'Utilisateur ;
- Ne pas faire de copies des documents et des supports des Données de l'Utilisateur qui lui sont confiés, sauf celles strictement nécessaires à l'exécution de la Licence ;
- Respecter la confidentialité et ne pas divulguer les Données de l'Utilisateur à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales sauf si cette divulgation est exigée par la loi ou une autorité judiciaire ou administrative compétente ou est nécessaire dans le cadre d'une action en justice.

Le Prestataire assurera en outre une complète étanchéité entre les Données de l'Utilisateur et les données des autres clients.

Les mesures de sécurité relatives aux Données Personnelles sont décrites à l'article « Politique de protection des Données personnelles ».

20. POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

1. Engagements généraux

Les Parties s'engagent à respecter les dispositions de la Règlementation applicable en vigueur afférente à la protection des Données personnelles, chacune pour les traitements qui la concernent.

Les Parties déclarent présenter des garanties suffisantes concernant la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement effectué dans le cadre de l'exécution du Contrat soit conforme à la Règlementation.

Notamment, l'Utilisateur s'engage à obtenir toutes les autorisations et effectuer toutes les déclarations nécessaires concernant les Données personnelles qui pourront être transmises au Prestataire et traitées en exécution du Contrat.

Les Données personnelles collectées sont indispensables pour la gestion des prestations et services fournis et seront analysées, traitées et transmises aux services intéressés/compétents du Prestataire.

Le Prestataire s'engage à apporter aux Données personnelles transmises par l'Utilisateur en exécution des Conditions générales d'utilisation le même niveau de protection qu'il apporte à ses propres données.

2. Obligations du Prestataire en tant que sous-traitant

Le Prestataire, lorsqu'il agit en qualité de sous-traitant s'engage à :

- Traiter les Données personnelles uniquement pour la ou les seules finalités qui fait/font l'objet des présentes CGU ;
- Ne procéder au traitement des Données personnelles que sur instruction écrite de l'Utilisateur et pour son compte, y compris pour ce qui est du transfert de Données personnelles en dehors de l'Union européenne (UE) et de l'Espace Economique Européen (EEE). En outre, si le Prestataire est tenu de procéder à un transfert de Données personnelles vers un pays tiers ou une organisation internationale en vertu de la législation, il doit informer l'Utilisateur de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.
- Garantir la confidentialité des Données personnelles traitées dans le cadre des services fournis.
- Prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des Données personnelles et notamment de les protéger contre toute destruction accidentelle ou illicite, perte accidentelle, altération, diffusion ou accès non autorisés.
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données personnelles :
 - ✓ S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.
 - ✓ Reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données personnelles.
- Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des Données personnelles dès la conception et de protection des Données personnelles par défaut.
- Aider l'Utilisateur, le cas échéant, à réaliser des études d'impact sur la vie privée dans le cadre des traitements effectués et des missions réalisées par le Prestataire conformément aux obligations légales et réglementaires.
- Communiquer à l'Utilisateur la survenance de toute faille de sécurité ayant des conséquences directes ou indirectes sur le traitement réalisé au titre des services fournis. Cette communication devra être effectuée dans les plus brefs délais et au maximum quarante-huit (48) heures après la découverte de la faille de sécurité, et accompagnée de toute documentation utile afin de permettre à l'Utilisateur, si nécessaire, de la notifier à l'autorité de contrôle compétente et à la personne concernée.
- Mettre en œuvre les mesures de sécurité adaptées aux risques liés au(x) traitement(s) effectué(s).
- Aider l'Utilisateur à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits (information, accès, rectification, effacement, opposition, portabilité, etc.).
- Communiquer à l'Utilisateur toute demande de divulgation des Données personnelles ou d'accès à celles-ci, qui lui aurait été faite directement. Dans ce cadre, le Prestataire s'engage à respecter des délais compatibles avec les obligations de l'Utilisateur au titre de la législation.
- Tenir par un écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte de l'Utilisateur.

Au terme du Contrat et selon les instructions de l'Utilisateur, supprimer toutes les Données personnelles ou les renvoyer à l'Utilisateur, et détruire les copies existantes sauf obligation légale de les conserver.

3. Recours à la sous-traitance

Le Prestataire, dans le cadre de la Licence, fait appel à des sous-traitants.

Par les présentes, l'Utilisateur autorise expressément le Prestataire à sous-traiter tout ou partie des prestations identifiées au sein des présentes à tout tiers sous-traitant de son choix.

En cas de sous-traitance, le Prestataire garantit le respect des obligations souscrites aux termes du Contrat et de la Règlementation applicable.

Il s'assure notamment que le sous-traitant présente les mêmes garanties concernant la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées permettant un traitement des Données personnelles conforme à la Réglementation applicable.

L'Utilisateur est informé que le Prestataire peut faire appel à des sous-traitants établis hors Union européenne. Dans ce contexte, il s'assure que le transfert des Données personnelles a lieu vers un pays faisant l'objet d'une décision d'adéquation rendue par la Commission Européenne. A défaut d'une décision d'adéquation, le Prestataire prendra les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du traitement.

En outre, le Prestataire s'engage à fournir à l'Utilisateur qui en fait la demande, la liste de ses sous-traitants.

4. Transfert des Données personnelles hors UE

Les Données Personnelles confiées au Prestataire peuvent être traitées en dehors de l'Espace Economique Européen (EEE). Le cas échéant, le Prestataire met tout en œuvre pour que ce transfert international de Données personnelles dispose d'un niveau et de garanties de sécurité adéquats y compris si le transfert s'effectue vers les Etats-Unis.

À cette fin, le Prestataire procède à la conclusion de clauses contractuelles types validées par la Commission Européenne et prévues par l'article 46.2 du RGPD. Ces clauses types fournissent une garantie suffisante en permettant de faire respecter les niveaux de sécurité et de protection de la vie privée adéquats tel que requis par la Réglementation applicable. Pour plus d'information, vous pouvez nous écrire à : rgpd@myunisoft.fr

5. Hébergement des Données personnelles

Les Données personnelles traitées par la Solution sont hébergées en France et aux Pays-Bas.

6. Conservation des informations

Les Données personnelles sont conservées pour les utiliser aux fins énumérées dans le présent article.

Sauf indication contraire dans les paragraphes précédents, les Données personnelles sont conservées aussi longtemps que la personne concernée entretiendra une relation contractuelle avec le Prestataire.

En cas de rupture du contrat liant la personne concernée au Prestataire, et s'il n'y a pas d'autre raison de poursuivre le traitement, les informations seront conservées pendant les périodes nécessaires pour se conformer à la Réglementation applicable et aux règles de prescription en vigueur notamment contractuelles, comptables et fiscales ou, le cas échéant, en vue de traiter toute réclamation ou demande afférente aux prestations ou services fournis.

Les Données personnelles des Utilisateurs sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de trois (3) ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les Données personnelles sont conservées cinq (5) ans après la fin des relations avec le Prestataire.

7. Sécurité

Pour assurer la sécurité et la confidentialité des Données personnelles le Prestataire met en œuvre sa politique de sécurité identifiée à l'article « Politique de sécurité ».

Il utilise des réseaux protégés par des dispositifs standards tels que par pare-feu, la pseudonymisation, le chiffrement et mot de passe.

Lors du traitement des Données personnelles, le Prestataire met en œuvre toutes les mesures nécessaires à sa disposition afin de les protéger contre toute perte, utilisation détournée, accès non autorisé, divulgation, altération ou destruction.

8. Droits liés aux Données personnelles

L'Utilisateur est informé des droits qu'il peut exercer auprès du Prestataire, à savoir :

- Le droit d'accéder à ses Données personnelles ;
- Le droit de demander la correction de toute erreur figurant dans les fichiers ;
- Le droit de faire effacer ses Données personnelles, de limiter leur traitement ou de s'y opposer ;
- Le droit de retirer son consentement ;
- Le droit de s'opposer à la réception de documents de prospection commerciale à l'avenir ;
- Et dans certaines circonstances, le droit de veiller à ce que ces informations soient transférées à la personne concernée ou soient transférées à un tiers ;
- Le droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont les personnes concernées entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante : rgpd@myunisoft.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : 4 rue Galvani - 91300 Massy accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

L'Utilisateur est informé de son droit à introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) qui est l'autorité de contrôle du respect de la protection des données à caractère personnel, dont le siège est sis 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Le Prestataire a procédé à la nomination d'un Délégué à la Protection des Données externalisé auprès de la société ENDRIX (Désignation n°DPO-138433). Toutes les questions relatives à la protection des Données personnelles, dont les demandes d'exercice des droits de la personne concernée, sont gérées par le Délégué à la Protection des Données qui peut être contacté de la façon suivante : rgpd@myunisoft.fr ou à l'attention du DPO, MyUnisoft, 4 rue Galvani, 91300 MASSY.

Toute demande d'exercice des droits d'accès, de rectification, de suppression ou de limitation du traitement, doit être accompagnée de la copie d'une pièce d'identité du demandeur.

21. CONTROLE DE COMPTABILITES INFORMATISEES

L'Utilisateur est informé que conformément à l'article L96-J du Livre des procédures fiscales, en cas de contrôle de sa comptabilité informatisée en France, le Prestataire s'engage pendant la durée de la Licence et après expiration des présentes jusqu'à l'issue de la période de prescription fiscale, à :

- Tenir à la disposition de l'administration fiscale la documentation utile à la compréhension du fonctionnement et à l'utilisation de la Solution ;
- Coopérer avec l'Utilisateur dans le cas d'un tel contrôle et l'assister sur demande expresse de celui-ci et contre rémunération à définir d'un commun accord pour répondre à toute demande d'information de l'administration fiscale.

L'Utilisateur est informé qu'il dispose, afin de satisfaire à ses obligations de conservation des données comptables, de la possibilité d'extraire de la Solution :

- Les livres comptables obligatoires, dans le respect des normes mentionnées à l'article L47-A du Livre des procédures fiscales français ;
- Les pièces justificatives dans leur format d'origine quand ces pièces sont produites par la Solution.

Enfin il est précisé à l'Utilisateur que la Solution ne constitue pas une solution d'archivage des données comptables et en conséquence ce dernier s'engage à procéder lui-même aux opérations d'archivage nécessaires au contrôle de sa comptabilité informatisée.

22. LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est régi par la loi française.

Sous réserve de la qualité de « professionnel » de l'Utilisateur, tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'EVRY.